

S'identifier avec FranceConnect permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant l'un des comptes suivants :



Lors de la première connexion aux services de l'Éducation nationale via FranceConnect, le demandeur devra rapprocher son identité de celle de son enfant. Pour cela, il devra saisir les nom et prénom de son enfant, sa date de naissance et choisir l'établissement qu'il fréquente. Après la connexion, choisir Bourse de lycée parmi les services proposés à gauche de l'écran

Le changement d'enfant ramène sur la page d'accueil des téléservices.

L'écran suivant permet au parent :

1. De faire sa demande de bourse en ligne
2. De télécharger une demande papier

Les modifications de la fiche de renseignement telles que nom, prénom, adresse et courriel peuvent être effectuées dans le module "Fiche de renseignement".

2.2 Le choix « je télécharge » un dossier papier

Ce choix permet au parent d'éditer le dossier papier avec les renseignements concernant son enfant et lui-même déjà remplis.

Il devra joindre un document mentionnant son numéro fiscal et déposer le tout au secrétariat de l'établissement fréquenté par l'élève.

Le numéro fiscal figure sur les documents fiscaux suivants : Déclaration de revenus pré-remplie, avis de situation déclarative des revenus, avis d'impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière.

2.3 Le choix « je fais ma demande en ligne »

Le parcours du téléservice de printemps est distinct de celui de la rentrée. Ce parcours ne comprend qu'une étape permettant l'enregistrement du numéro fiscal du demandeur et de son concubin éventuel.

Mes services

Théo M.



Bourse de lycée

Fiche de renseignement 0

LSU 0

Liens utiles

Déposer un dossier Suivre mon dossier Nous contacter

Dépôt de ma demande de bourse


Le dépôt de la demande de bourse comprend une seule étape.

À la rentrée, en septembre, nous récupérerons les informations de votre avis d'impôt 2022 sur les revenus 2021 **directement** auprès des services fiscaux et le service de gestion des bourses étudiera votre demande de bourse.

Pour cela, saisissez votre numéro fiscal, et éventuellement celui de votre partenaire. Il figure sur tous vos avis d'impôt. Puis, cliquez sur "Valider" pour confirmer le dépôt de votre demande de bourse et accéder à votre accusé de réception.

Votre numéro fiscal*



 Veuillez renseigner votre numéro fiscal.

Vivez-vous en concubinage ?

oui



oui

non

RETOUR

VALIDER

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

La validation de cet écran va entraîner l'enregistrement de la demande de bourse en ligne.

Au moment de la validation, s'il existe déjà une demande pour l'élève, le message suivant sera affiché :

- « Vous ne pouvez pas déposer une demande de bourse de lycée pour cet enfant car une demande est déjà enregistrée. Pour plus de renseignements, contactez votre gestionnaire en établissement ».

The screenshot shows a web form with the following elements:

- Top left: 'LSU' logo and a small '0' icon.
- Section header: **Récupérer les informations fiscales de mon ou ma partenaire**
- Instruction: 'Saisissez ici le numéro fiscal qui figure sur l'avis d'impôt 2022 (sur les revenus de 2021) de votre partenaire ainsi que son nom et son prénom.'
- Form fields:
 - Numéro fiscal***: A text input field with a red error message below it: 'Veuillez renseigner son numéro fiscal.'
 - Nom***: A text input field with a red error message below it: 'Veuillez renseigner son nom.'
 - Prénom***: A text input field with a red error message below it: 'Veuillez renseigner son prénom.'
- Legend: '(*) Réponses obligatoires'
- Navigation buttons: 'ÉTAPE PRÉCÉDENTE' (disabled) and 'ÉTAPE SUIVANTE' (disabled).

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

Situation de concubinage

Le concubinage s'entend au sens où le couple vit sous le même toit sans avoir le même avis d'imposition.

En situation de concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des deux conjoints qui est prise en compte.

Pour les couples mariés ou pacsés, seul le numéro fiscal du demandeur de la bourse doit être renseigné.

Attention : Si le numéro fiscal du demandeur ou celui de son concubin éventuel est non concordant, la demande de bourse ne sera pas enregistré par le service en ligne. Le demandeur devra déposer une demande de bourse au format papier.